

Règlement du Rapide de Chanu

Samedi 28 mars 2026

Article 1er :

Le Club d'Echecs de Chanu organise le samedi 28 mars 2026 son rapide.

Le tournoi principal est homologué sous le N° 71330 ouvert à tous les licenciés A et B à jour de leur licence à la date du tournoi (licence 2025-2026).

Le tournoi « Jeunes », homologué sous le N° 71315, est réservé aux U14 ayant un classement estimé.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Echecs (FIDE) et de la Fédération Française des Echecs (FFE) adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Pendant l'intégralité de la compétition, la règle A5 (partie en cadence rapide) s'applique.

Les appariements se font au système Suisse en prenant en compte le classement ELO rapide. Les appariements seront établis par le logiciel PAPI de la FFE dans sa version la plus récente.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde les joueurs qui auront fait vérifier leur licence et dont les organisateurs auront reçu leurs droits d'inscription avant le tournoi.

Article 3 :

Le tournoi se jouera en 5 rondes. La cadence du tournoi est la suivante :
12min KO

Article 4 :

Le pointage a lieu sur place de 13h00 à 13h30. La première ronde a lieu à 13h45.

A titre indicatif, les horaires prévus des rondes sont : 13h45, 14h25, 15h05, 15h50, et 16h35

La remise des prix aura lieu vers 17h30.

Article 5 :

Tous les joueurs sont invités à s'inscrire au plus tard le 27 mars à 20h00, par courrier électronique auprès de :

L'organisateur : eric-menager@hotmail.fr

L'arbitre : chesslulu53@laposte.net

Article 6 :

Les droits d'inscription sont de :

Tournoi principal : 10,00 € pour les adultes (+ 20 ans) ▪ 5,00 € pour les jeunes

Tournoi U14 : 5,00€

Article 7 :

L'arbitrage est assuré par Alain LUCAZEAU.

Tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 8 :

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle 1/2 point, perte 0 point. En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.

Article 9 :

Les prix sont intégralement remis à la place, ils ne sont pas cumulables, et remis aux seuls joueurs présents ou représentés à la cérémonie de clôture. Les prix non réclamés restent à l'organisateur.

La liste des prix sera affichée en cours de la ronde 3.

Article 10 :

Le tournoi se déroule à la Maison des Sens – place de la mairie – 61800 CHANU

Article 11 :

Les joueurs autorisent le club d'échecs de Chanu, dans le cadre de leur site web, de leur Newsletter ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.